

ID: 062-200069482-20250410-D63_2025-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 10 avril 2025

L'an 2025 et le 10 avril à 18h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 avril 2025.

Date de la convocation: 3 avril 2025

<u>Date d'affichage</u>: 3 avril 2025 **Délibération N° 10-04-2025 / N°63**

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés: 7

Membres ayant donné procuration: 16

Membres votants: 99

<u>Absents</u>: Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

<u>Absents suppléés</u>: Thomas Bonnelle suppléé par Jean-Noël Danvin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alain Traisnel

Publié le



Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Patrick Roblot ayant donné procuration à Pascal Coin, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Sabine Surelle ayant donné procuration à Pascal Mestan, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Marocchini

Titre de la délibération : Subvention du budget principal au budget GEMAPI

Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Suite à la présentation en commission finances réunie le 25 février 2025, en conseil communautaire le 6 mars 2025 du relevé d'orientation budgétaire

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 avril 2025

Monsieur le Vice Président rappelle qu'il a été créé au 1/01/2024 un budget Annexe Gémapi Erosion Ruissellement

Que depuis 2018, nous percevons une taxe Gémapi

Que dans le cadre de la prise de compétence Erosion et Ruissellement et suite au transfert de charges s'y référant

Que dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation et du débat qui se tiendra dans le cadre de la CLECT,

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de verser au Budget Gémapi/Erosion/Ruissellement le produit Gémapi 2025
- le reversement des attributions de compensation 2025 de fonctionnement et d'investissement

Il propose donc les écritures comptables suivantes :

Budget principal

Dépenses d'investissement : art $20415342 = 206529 \in (AC)$ Dépenses de Fonctionnement : art $6573641 = 29734 \in (AC)$

art 6573641 = 413 976 € (GEMAPI 2025)

Budget GEMAPI

recettes d'investissement : art 13146 = 206529 € recettes de fonctionnement : art 74751 = 413976 € art 757361 = 29734 €

d'autoriser le Président à procéder au paiement et encaissement sur les budgets correspondants.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/04/2025 et publication ou notification du 17/04/2025

es des C